

De : [Pothier, Édith](#)
À : [REDACTED]
Date : 8 septembre 2023 15:05:00
Pièces jointes : [Plan_FOR-1040_tech_controle_phy_2011-04-12.pdf](#)
[image002.png](#)

Bonjour,

En réponse à votre demande du 24 août dernier, vous trouverez ci-joint le plan de cours FOR-1040.

Merci et bonne fin de journée!



Édith Pothier

Technicienne en droit

Direction de l'innovation, des affaires académiques et institutionnelles

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville [[sur Google Maps](#)]
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631, poste 6414
Epothier@enpq.qc.ca

www.enpq.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 24 août 2023 17:01
À : Pothier, Édith <Epothier@enpq.qc.ca>
Objet : Objet : Plan de cours

COURRIEL EXTERNE: Ne cliquez pas sur des liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sécuritaire.

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est aussi possible d'avoir le plan de cour du cours FOR-1040 techniques de contrôle physique que j'ai fais dans le cadre de la formation de constable spécial pour les palais de justice en janvier 2018.

Merci
Bonne journée

[REDACTED]
[REDACTED]

De : [Pothier, Édith](#)
Envoyé le : 22 août 2023 11:49

À :

Objet :Réponse automatique : Plan de cours

Bonjour,

Veillez prendre note que je suis présentement en vacances. Je serai de retour le 5 septembre prochain.

Bonne période estivale!

* À compter du 14 août, vous pouvez contacter ma collègue Andréanne Blake-Lainesse à l'adresse suivante: Andreanne.Blake-Lainesse@enpq.qc.ca

Édith Pothier

Technicienne en droit

Direction de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

École nationale de police du Québec

Techniques de contrôle physique

FOR-1040

Plan de cours

Direction des activités
et de la formation sur mesure

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2010.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervention physique* s'adresse aux aspirants constables spéciaux DSPJ inscrits au programme de formation des constables spéciaux formation dispensée à l'école nationale de police du Québec. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès de personnes*. Plus précisément, l'aspirant constable spécial sera en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Cette formation prépare les aspirants constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Dans un premier temps, ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Dans un second temps, ce cours mettra en place des mises en situation dans un contexte de réalité simple (instable, mais prédictif) permettant aux aspirants constables spéciaux de prendre des décisions quand à l'emploi de la force en analysant le contexte d'intervention selon le tableau de la problématique de l'emploi de la force.

Dans un troisième temps, ce cours amènera les aspirants constables spéciaux à agir dans des contextes de réalité complexe (instables et non prédictifs) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complémentarité aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique pour, notamment maintenir une bonne condition physique et arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors de situation en intervention physique.

La Direction des activités et de la formation sur mesure.

Généralités

● Préalables

- Avoir obtenu un diplôme secondaire 5

● Personnes-ressources

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec.

● Clientèle visée

- Aspirants constables spéciaux inscrits au programme de formation initiale pour les constables spéciaux dans les édifices gouvernementaux.

● Durée

142 h réparties de la façon suivante :

- Accueil : 8 h
- Problématique de l'emploi de la force : 12 h.
- Communication tactique 12 h
- Entraînement de base : 72 h.
- Évaluation des techniques de base : 8 h.
- Certificative en intervention physique 4 h
- Entraînement en réalité simple et complexe: 22 h.
- Épreuve certificative et reprise : 8h.

Travaux hors cours

- Visionnement de vidéos et rédaction de rapport d'événement
- Activité d'appropriation de la grille d'appréciation et de coaching
- Questionnaires en entraînement de base
- Séances de pratique de techniques
- Rapports d'événement découlant de simulations d'intervention

Conditionnement physique : programme d'entraînement proposé à comptabiliser dans un carnet d'entraînement.

- Planification de ses objectifs d'entraînement physique/technique et de maintien de sa condition physique durant le stage, identification des obstacles possibles à la réalisation de ces objectifs et moyens à entreprendre pour réaliser son plan d'entraînement (première semaine du stage);
- Inscription de son plan d'entraînement physique et technique dans le carnet;
- Inscription dans le carnet d'entraînement des séances d'activités physiques réalisées (contresignées par un pair);
- Bilan de l'atteinte des objectifs à la fin du stage.

● Nombre d'aspirants constables spéciaux**Intervention /physique :**▪ Problématique de l'emploi de la force

Ratio : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

▪ Entraînement de base

Ratio : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

- Contrôle par l'encolure et bâton droit télescopique : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.
- Intervention en équipe : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.
- Évaluation des techniques de base : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

▪ Entraînement en réalité simple

Ratio : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

▪ Entraînement en réalité complexe

Durant la simulation d'intervention : deux instructeurs pour 24 aspirants

Objectivation : deux instructeurs pour 24 aspirants.

▪ Épreuve certificative

Simulation : Ratio : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

Rédaction du rapport d'événement : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

Évaluation des enseignements :

Ratio : deux instructeurs pour 24 aspirants constables spéciaux.

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès de personnes.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'extraits vidéo. • À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. • En recréant un environnement teinté par la tension. • En utilisant des sites de simulation. • À l'aide de techniques d'intervention physique. • À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. • À l'aide du précis de cours en intervention physique. • À l'aide du rapport d'évènement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Amorcer l'intervention.	1.1 Arrivée sécuritaire sur les lieux. 1.2 Identification juste des pouvoirs et devoirs des constables spéciaux en regard des motifs d'intervention. 1.3 Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation.
2. Intervenir en fonction de la situation.	2.1 Communication adaptée à la situation. 2.2 Application d'une technique d'approche et d'un contact initial adéquat. 2.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances. 2.4 Mise des menottes adéquate. 2.5 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne. 2.6 Exécution d'une fouille adéquate. 2.7 Respect des obligations légales.
3. Finaliser l'intervention.	3.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
4. Apprécier son intervention.	4.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation. 4.2 Identification précise des mesures correctives à apporter.

Et pour toute la compétence

Travail d'équipe adéquat.

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- **PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE**
 - ↪ Pouvoirs légaux
 - ↪ Jurisprudences
 - ↪ Tableau de la problématique de l'emploi de la force

- **COMMUNICATION TACTIQUE**
 - ↪ Situation facile
 - ↪ Situation difficile
 - ↪ Situation critique

- **ENTRAÎNEMENT DE BASE**
 - ↪ Contrôle articulaire
 - ↪ Contrôle par points de pression
 - ↪ Mise rapide des menottes
 - ↪ Techniques de fouille
 - ↪ Mise des menottes par contrôle articulaire
 - ↪ Contrôle par l'encolure
 - ↪ Aérosol capsique
 - ↪ Défense contre des agressions physiques graves
 - ↪ Garde et rétention d'arme
 - ↪ Principes et techniques d'intervention en équipe
 - ↪ Synthèse formative 1
 - ↪ Synthèse formative 2
 - ↪ Synthèse certificative

- **ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ET EN RÉALITÉ COMPLEXE**
 - ↪ Arrivée sur les lieux.
 - ↪ Identification des pouvoirs et devoirs.
 - ↪ Identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation.
 - ↪ Communication.
 - ↪ Technique d'approche et de contact initial.
 - ↪ Techniques de contrôle physique.
 - ↪ Mise des menottes.
 - ↪ Vérification de l'intégrité physique de la personne
 - ↪ Fouille.
 - ↪ Respect des obligations légales
 - ↪ Justification de son intervention.
 - ↪ Autoévaluation de sa performance.
 - ↪ Travail d'équipe.

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS CONSTABLES SPÉCIAUX DE S ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des *constables spéciaux en exercice* qui doivent *intervenir auprès de personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants constables spéciaux doivent *amorcer des interventions, intervenir auprès de personnes* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir auprès de personnes* que les aspirants constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours, et d'amener les aspirants constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les feedbacks personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	Accueil et présentation du cours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.) 	8 h	S.O.
2	Problématique de l'emploi de la force <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'analyse d'interventions des constables spéciaux ayant recours à l'emploi de la force. ▪ Respect des obligations légales. 	12h	1-2-3
3A	Entraînement de base : contrôles articulaires Maîtriser les techniques de contrôles articulaires	4 h	2-3
3B	Entraînement de base : contrôles articulaires Maîtriser les techniques de contrôles articulaires	4 h	2-3
4	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser et appliquer les différentes étapes de la communication tactique 	12h	1-2
5	Entraînement de base : Contrôle par points de pression Maîtriser le contrôle par points de pression.	4h	1-2
6	Entraînement de base : Mise rapide des menottes <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la mise rapide des menottes. 	4h	1-2

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
7	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. 	4h	1-2
8	<p>Entraînement de base : Mise des menottes par contrôle articulaire Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.</p>	8h	1-2
9	<p>Entraînement de base : Contrôle par l'encolure Maîtriser le contrôle par l'encolure.</p>	16h	1-2
10	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Épreuve synthèse formative des techniques en intervention physique de base étape 1 	4h	1-2-3-4
11	<p>Entraînement de base : Aérosol capsique Volet théorique, pratique et expérimental</p>	8h	1-2
12	<p>Entraînement de base : techniques de défense contre des agressions physique grave</p>	8h	1-2
13	<p>Entraînement de base : Garde et rétention d'arme Maîtriser la garde et la rétention d'arme.</p>	4h	1-2
14	<p>Entraînement de base : Principes et techniques d'intervention en équipe Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe.</p>	4h	1-2

15	Évaluation formative des techniques en entraînement de base <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés sur toutes les techniques apprises. 	4h	1,2,3,4
16	Évaluation certificative des techniques en entraînement de base <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer les habiletés sur toutes les techniques apprises. 	4h	1,2,3,4
17	Entraînement en réalité simple <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation. 	8h	1,2,3,4
18	Entraînement en réalité complexe <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de l'emploi de la force en sortie policière. ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.	12h	1,2,3,4
19	Entraînement en réalité complexe (Formative) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application de l'emploi de la force en sortie policière. ▪ S'approprier tous les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.	2h	1-2-3-4

20	<p>Épreuve certificative</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement. <p>Évaluation des enseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la qualité de l'enseignement. ▪ Dresser le bilan de la formation. 	4h	1,2,3,4
-----------	---	----	---------

Évaluation

L'évaluation se divise en deux parties distinctes. La première partie de l'évaluation permet de vérifier le niveau d'acquisition des habiletés et techniques d'intervention physique de base. En seconde partie, l'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant constable spécial de démontrer sa compétence dans un contexte propre aux constables spéciaux des édifices gouvernementaux.

Partie 1 : Évaluation des techniques en entraînement de base

L'ensemble des techniques sont visées lors de l'évaluation des techniques d'intervention physique de base :

- ⇨ Contrôle articulaire
- ⇨ Contrôle par points de pression
- ⇨ Mise rapide des menottes
- ⇨ Techniques de fouille
- ⇨ Mise des menottes par contrôle articulaire
- ⇨ Contrôle par l'encolure
- ⇨ Aérosol capsique
- ⇨ Défense contre des agressions physiques graves
- ⇨ Garde et rétention d'arme
- ⇨ Principes et techniques d'intervention en équipe

Dans le cas où un aspirant constable spécial serait en échec concernant une ou plusieurs techniques de base, une reprise d'évaluation de la matière en échec sera réalisée avant l'entraînement en réalité complexe. Une date sera fixée par un instructeur pour procéder à la reprise des évaluations. Il est à noter que la réussite de ces techniques est préalable à l'épreuve certificative finale. Un maximum de trois reprises sera permis.

Partie 2 : Épreuve certificative finale

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention où l'emploi de la force est présent. Elle se déroule sur deux parties distinctes :

Partie 1 : Simulation d'une intervention

Partie 2 : Rédaction du rapport d'événement

Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont :

- ⇨ L'arrivée sur les lieux.
- ⇨ L'identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation.
- ⇨ L'identification des pouvoirs et devoirs en regard des motifs d'intervention.
- ⇨ La communication tactique.
- ⇨ L'application d'une technique d'approche et du contact initial.
- ⇨ L'exécution des techniques de contrôle physique.
- ⇨ L'exécution de la mise des menottes.
- ⇨ La vérification de l'intégrité physique de la personne.
- ⇨ L'exécution de la fouille.
- ⇨ Le respect des obligations légales
- ⇨ La justification de son intervention.

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant constable spécial devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'aspirant constable spécial aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60%. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

%	Niveaux de maîtrise de la compétence	Définitions
89,1 - 100	Niveau supérieur	L'aspirant policier dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
78,1 - 89	Niveau très satisfaisant	L'aspirant policier atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
67,3 - 78	Niveau satisfaisant	L'aspirant policier a atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée.
60- 67,2	Niveau minimal	L'aspirant policier atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider.
0 -59,9	Niveau insuffisant	L'aspirant policier n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Ce résultat entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

Bibliographie

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4